



AIDE PETITE ENFANCE... COMMENT ÇA MARCHE ?

FO énergie et Mines avait demandé que l'aide petite enfance soit portée à 500 euros en moyenne, que l'âge d'attribution soit de 3 mois à 7 ans et que cette aide soit contingentée par le quotient familial, dans le cadre de la solidarité, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire attribuée des 6 M€. Les employeurs s'étant désengagés du dispositif au 1^{er} janvier 2019, le comité de coordination de la CCAS a mis en place une nouvelle aide.

MAIS COMMENT ÇA MARCHE ?

Les parents doivent avoir recours à un mode de garde rémunéré qu'il soit individuel ou collectif. En cas de garde individuelle, l'assistante maternelle doit obligatoirement être déclarée à l'URSSAF.

Cette prestation familiale est attribuée à l'ouvrant droit, quel que soit le nombre d'enfants.



CONDITIONS D'OBTENTION

- Ouvrant droit ayant au moins un enfant de 3 mois à 3 ans (jusqu'à l'entrée à l'école dans l'année des 3 ans).
- Ouvrant droit ayant au moins un enfant de 3 ans à 7 ans en situation de handicap.

Dans le cas d'un couple où les deux sont ouvrants droit, chacun des deux bénéficie de la prestation (avec des factures différentes).

CONTENU DE LA PRESTATION ANNUELLE SOUUMIS À CONDITION DE RESSOURCES

- Il varie de 150 € à 400 € selon le coefficient social* de la famille.

**correspond au revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part. Il sera ajouté une demi-part pour l'enfant qui vient de naître puisqu'il n'apparaît pas sur l'avis d'imposition.*

Justificatifs à fournir :

- Imprimé dûment rempli, demande prestation « Aide familiale à la petite enfance » à demander à votre CMCAS.
- Dernier avis d'imposition, 2017-2018 (des deux parents en cas de vie maritale).
- Notification de la MDPH pour les enfants en situation de handicap de 3 ans à 7 ans.
- Justificatifs des frais de garde (factures, bulletins de salaire de l'Assistante maternelle, Cesu, tout document de dépenses dans le champ de garde d'enfants et sur lequel figure le code APE/NAF*.

**Ce code est souvent 8891A ou 9700Z*

Prendre contact avec votre CMCAS pour obtenir le formulaire dédié et connaître l'adresse de transmission du dossier complet.